

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 22 AVRIL 1846.

La France est dans un état prospère et satisfaisant, nous dis-
sait ces jours passés le Journal des Débats. Jamais le crédit n'a
été plus solide, les affaires plus nombreuses; partout le bien-
être se produit avec éclat, partout il y a aisance et travail.

Cette position, nous la devons à la haute sagesse du gouverne-
ment et surtout à la conservation de la paix.
Nous avons toujours nié cette prospérité, nous avons tou-
jours contesté qu'il y eût partout aisance et bien-être, et nous
avons fait avec les révélations qui nous arrivaient de toutes
parts sur la misère des travailleurs, sur l'abaissement continu
des salaires, sur la stagnation des affaires dans bon nombre de
villes industrielles. Nous sommes d'avis que cette prospérité
qu'on annonçait, qui devrait exister, ne peut pas se fonder dans
les conditions politiques dans lesquelles nous sommes placés.

La sécurité n'est pas générale, les droits de tous les agents du
gouvernement ne sont pas également garantis, les rapports que nous
avons avec les puissances étrangères n'ont pas de base assez so-
lide; il y a en toutes choses de l'incertain, du provisoire; enfin
on n'a pas dans le présent et dans l'avenir une confiance assez
grande pour qu'il y ait un mouvement rationnel et continu
dans les affaires; et ce que nous disons là se trouve aujourd'hui
confirmé par un fait imprévu et qui vient de jeter une assez
grande lumière sur la situation: nous voulons parler de l'attentat
de Lecomte.

Mieux les faits sont connus, mieux on sait que Lecomte a
agité sous l'inspiration d'une pensée haineuse et personnelle; il
n'a dans sa vie manifesté aucune passion politique, appartenu
à aucune opinion contraire au gouvernement. Son crime n'é-
tait connu de personne; aucun parti ne pouvait en profiter.
D'où vient donc qu'il y a eu commotion dans le pays? D'où
vient que le Journal des Débats s'écrie qu'il ne faut pas s'en-
dormir dans une fausse sécurité?

Eh quoi! vous avez maintenu l'ordre autour de vous, vous
êtes assurés des bonnes intentions de l'étranger, la prospérité
régne partout en France; et vous vous inquiétez de l'avenir!
vous craignez qu'on ne se laisse aller à une fausse sécurité!
Prenez donc garde que si l'attentat de Lecomte eût réussi,
vous vous seriez trouvé dans le même cas d'une mort ordinaire
du roi; car, encore une fois, Lecomte n'a pas de complices,
vous le savez bien, et voilà peut-être ce qui vous afflige.

Ah! que vous eussiez été heureux de pouvoir accuser les
factious de ce crime! que vous eussiez été heureux de l'explo-
iter à votre profit aux prochaines élections! Pour vous soutenir,
on le voit bien, vous avez toujours besoin de quelque émeute,
de quelque trouble, voire même de quelque attentat. Vous n'é-
tes donc pas dans un état normal et régulier, puisque le repos
public vous inquiète, puisqu'au lieu de le faire régner, vous
cherchez à le troubler. Ainsi, quand on se félicite généralement
de ce que l'attentat de Lecomte n'a rien de politique, quand on
voit qu'un acte d'odieuse vengeance personnelle, vous vou-
lez y voir quelque complot secret, et vous jetez l'alarme dans
le pays au lieu de le rassurer. Qui êtes-vous donc, si vous ne
pouvez vivre sans qu'il y ait autour de vous une odeur de
meurtre ou de guerre civile?

Voilà long-temps déjà que vous trompez le pays et la cou-
ronne sur la position réelle des choses; voilà déjà long-temps
que vous semez partout la crainte et la division pour mieux
assurer votre domination; mais, croyez-nous, votre système

s'avance, et sa ruine est prochaine. Ce n'est pas à nous à conseil-
ler la couronne; ce que nous pouvons dire seulement, c'est
que, depuis longues années, on l'a poussée inconsidérément
vers la contre-révolution, c'est qu'on l'a rendue l'agent d'une
faction implacable et orgueilleuse qui n'a pour moyens de
gouvernement que la corruption et la violence.

Ainsi, on a traité d'anarchistes, de démocrates ultras, tous
les hommes qui ont participé à la grande affaire de juillet; tous
ceux qui n'ont pas voulu courber sous le joug doctrinaire ont
été suspects; tous ceux qui ont cru que la révolution de 1830
devait porter des fruits et affermir les idées de 1789 ont été
signalés tout d'abord comme des fauteurs de désordre, comme
des factieux. Quand ils ont voulu protester, on les a repoussés
insolemment, on les a mis hors de l'ordre légal pour pouvoir
mieux les vaincre, et ils ont eu assez de courage et de fierté
pour ne pas refuser la position périlleuse qu'on leur faisait.
Quand la faction doctrinaire appela le parti du mouvement
révolutionnaire, il laissait dire, quoique cependant il ne
fut pas purement révolutionnaire. On le calomniait en le re-
présentant comme un parti qui n'avait ni le sens de l'ordre
public, ni le sens du droit. Que voulez-vous? les partis sont
ainsi faits qu'ils se placent souvent sur le terrain où leurs ad-
versaires les poussent, et qu'ils y combattent par un sentiment
d'honneur et de fierté. Qu'est-il arrivé? C'est que, d'exclusion
en exclusion, d'épuration en épuration, il ne reste plus dans le
gouvernement d'hommes de juillet; c'est que le parti qui de-
vait faire la force de la France a été brisé par la faction Guizot.
On l'a désorganisé, et, tout désorganisé qu'il est, on veut en-
core le frapper, le désigner aux rancunes égoïstes des gens qui
veulent l'ordre et la paix à tout prix, et qui s'en prennent tou-
jours des événements fâcheux à ceux qu'on leur désigne.

Avec cette politique astucieuse, les doctrinaires ont fait leurs
affaires; ils sont riches et puissants; leurs familles sont munies
de grosses places; leurs amis sont banquiers, directeurs
de chemins de fer, receveurs généraux; le budget est à leur
disposition. Mais le pays n'est pas rassuré, vous le voyez bien;
l'avenir est sombre, vous le voyez bien aussi. Et peut-il en
être autrement quand on a poussé les choses au point où elles
sont? Comme nous l'avons déjà dit, ce n'est pas à nous à con-
seiller la couronne; toutefois, nous ne savons si, en voyant où
elle en est et où elle était après juillet 1830, elle doit beau-
coup se féliciter d'avoir eu pour conseillers les hommes de
Gand et pour unique appui les conservateurs-bornes.

Nous ne savons trop ce qu'on pourrait faire pour revenir sur
un passé bien chargé; cependant nous croyons que si on avait
suivi les errements de 1789, si on avait chaque année ou-
vert une issue régulière et légale au progrès, si on s'était
maintenu dans de bons rapports avec les hommes de juillet,
on n'en serait pas aujourd'hui à ne pas avoir de sécurité. Et
considérez bien, comme nous l'avons dit plus haut, que le
trouble qu'on éprouve est produit par un acte privé; donc on
ne peut pas en accuser les factious sans injustice et sans exciter
le mépris public. Puis, si on examine avec quelque impartialité
les divers attentats qui ont été dirigés contre la vie du roi, ne
peut-on supposer avec raison que la plupart n'auraient pas eu
lieu, sans les haines violentes que la politique doctrinaire a sou-
levées autour d'elle? Croit-on que la personne du roi aurait été
aussi mêlée aux discussions politiques, si les principes du gou-
vernement représentatif avaient été plus respectés? Or, pour se

préservé, qu'ont fait les ministres qui se sont succédé depuis
la mort de Casimir Périer? Ils se sont mis autant qu'ils ont pu
à l'abri en découvrant la couronne, ils ont ainsi ménagé leur
position en compromettant la position de Louis-Philippe, et,
pour mieux dissimuler leur couardise, ils ont exalté outre me-
sure leur politique en l'attribuant au roi. Voilà comment ils
ont su traverser les temps les plus orageux de ce règne sans
s'exposer à recevoir la moindre arquebusade. Excellents mi-
nistres! vous avez bien su faire vos affaires et sauvegarder
vos personnes; mais les affaires du pays, vous les avez singu-
lièrement comprises, et nous verrons plus tard si on pourra
dire aussi que vous avez bien servi la couronne. Pour nous,
nous croyons que vous l'avez environnée de périls, que vous
avez semé sur sa route presque tous les écueils qu'elle a ren-
contrés et qu'elle devra rencontrer encore.

C'est la pensée révolutionnaire que le Journal des Débats
menace à l'occasion de l'attentat Lecomte; mais c'est la pensée
révolutionnaire qui a fait la royauté actuelle, c'est elle qui
a amené la chute de Charles X. Quand l'Assemblée nationale
faisait la déclaration des Droits de l'Homme, elle obéissait à la
pensée révolutionnaire; quand Napoléon luttait contre les coa-
litions étrangères, il servait la pensée révolutionnaire; quand
Louis XVIII concédait la charte, il transigeait avec la pensée
révolutionnaire; quand le général Lafayette disait, à l'Hôtel-
de-Ville, à M. de Mortemart: « Il est trop tard, » il pratiquait
la pensée révolutionnaire; quand Louis-Philippe acceptait la
couronne et déclarait que désormais la charte serait une vérité,
il agissait en vertu de la pensée révolutionnaire. Cette pen-
sée est liée à notre histoire d'une manière fondamentale; no-
tre société actuelle est son œuvre. La pensée révolutionnaire
nous a débarrassés de la féodalité, des lettres de cachet, des
distinctions entre les classes de citoyens; elle nous a dotés du
code civil, des garanties qui nous donnent l'espoir de conser-
ver et de développer nos institutions politiques. La pensée ré-
volutionnaire vit en nous, elle est l'épée de la France; tant
pis pour ceux qui la confondent avec la pensée du mal et du
désordre! Nous sommes un peuple révolutionnaire, voilà ce
que l'on ne devrait jamais oublier quand on défend un gouver-
nement né d'une révolution, et qui ne se maintiendra qu'à la
condition de la continuer dans ses traditions et dans son esprit.

Nouveaux détails sur l'attentat contre la vie
du roi.

Lecomte est parti le mardi 14 pour se rendre à Fontainebleau. Le matin,
il s'était présenté à la caisse de la liste civile pour y toucher le trimestre
échu de sa pension. Après avoir reçu cet argent, il était retourné à son hô-
tel, où il avait d'avance demandé la note de ce qu'il se trouvait devoir
pour loyer et menues dépenses. Cette note lui ayant été remise, il en solda
le montant, qui s'élevait à 60 f., et en même temps il annonça à l'hôte qu'il
partait pour la campagne et qu'il ne rentrerait pas le soir.
Pour se rendre à Fontainebleau, où les journaux avaient annoncé que le
roi devait aller le lendemain, il ne prit pas la voie du chemin de fer, qui
est la plus rapide et la plus économique; il se rendit au bureau des voi-
tures de Nemours, et retint une place d'intérieur sous le nom de Lebrun.
On lui délivra un bulletin à ce nom, auquel il répondit lors de l'appel des
voyageurs, puis il partit dans la voiture.
Ses précautions étaient prises pour assurer sa fuite, et même pour faire
prendre le change sur la personne de l'assassin et jeter dans une fausse
voie les recherches de la justice.
En effet, avant de se porter sur la crête du mur qui sépare le parc de
l'enclos d'Avon, il avait eu le soin de placer au pied d'un arbre, sur un
point bien en évidence, et de manière à attirer les regards de ceux qui les
premiers pénétreraient dans le clos après l'explosion de ses deux coups de

Je fis quelques difficultés. Il n'eut pas de peine à les détruire. Je pro-
misses enfin ce qu'il me demandait, en ayant l'air de ne céder qu'à ses in-
stances, tandis que je satisfaisais très bien mon égoïsme. Mais, tout en pro-
fitant de la cordiale bonhomie de M. de Kergorieu, j'éprouvais un remords,
je me reprochais un abus de confiance. Je parvins pourtant à me tran-
quilliser en me donnant l'assurance que je saurais résister à la tentation
des circonstances, à la force de mon amour. C'est toujours ce que l'on se
dit en pareil cas. Quand Mme de Kergorieu apprit que je restais, elle se
troubla et proféra quelques paroles assez inintelligibles, dans lesquelles elle
semblait vouloir me dégager de ma promesse.
M. de Kergorieu partit. Il resta, pour cause d'incidents nouveaux qui
s'élevèrent dans son procès, deux mois absent, deux mois pendant lesquels
j'ai connu le bonheur, non pas ce bonheur passionné et fiévreux dont les
romans nous ont fait de si luxuriantes descriptions, mais ce bonheur calme,
facile, pour ainsi dire parfumé, que donne une existence sans obstacle, sans
inquiétude, sans remords, à deux cœurs foncièrement honnêtes qui s'ai-
ment d'un amour pur et profond. L'amour véritable a cela de particulier
que, délivré de toute entrave, soumis au devoir, il se contente de peu.
C'est ainsi que j'ai aimé Mme de Kergorieu. D'abord, d'un accord tacite et
commun, nous comprimes que l'absence de M. de Kergorieu, en nous
donnant plus de liberté, nous imposait aussi plus de devoirs. Cette consi-
dération nous rendit sérieux jusqu'à la froideur même. Mais bientôt plus
de confiance en nos forces et l'arrivée de l'amie attendue, jeune personne
vive, spirituelle et gaie s'il en fut, fondirent cette glace factice et nous per-
mirent de goûter la plénitude de notre situation. Jamais temps ne fut plus
court, jamais plaisirs plus naïfs, jamais félicité plus sereine.
Un jour, c'étaient de joyeuses excursions en char-à-bancs jusque dans
les ravissantes campagnes de Quimperlé. Une autre fois, c'étaient des navi-
gations pénibles et aventureuses, poussées jusqu'à la mer, d'où nous reven-
ions, le soir, avec la marée montante, au milieu des solitudes mélancoli-
ques, sous les caresses rafraîchissantes de la brise nocturne.
Mais l'heure de la séparation sonna. Mme Stéphanie de Gloërac, l'amie de
Mme de Kergorieu, qui avait jeté tant d'animation dans notre réunion cham-
pêtre, partit. Elle partit en emportant nos regrets et notre gaieté. Cette
amitié, qui avait peut-être été notre sauve-garde contre l'entraînement de
l'amour, s'envola en nous livrant à nous-mêmes, M. de Kergorieu n'annon-
çant pas devoir revenir encore. Mais comme il était paresseux à écrire, ses
lettres étaient plus rares et plus courtes que celles d'un vrai gentilhomme
du temps de la féodalité, et nous nous attendions à le voir arriver d'un in-
stant à l'autre avec le gain de son procès.

Cependant, restés seuls, Caroline et moi nous avions vu s'évaporer notre
activité enfantine. Nous étions retombés dans une sorte de langueur sympathi-
que. Ce n'est pas que nous neussions être satisfaits, réduits à nous-mêmes;
mais le départ de Mme de Gloërac nous faisait prévoir mon départ très pro-
chain sans doute, et l'appéhension de la perte complète de notre bonheur,
déjà à demi évanoui, nous empêchait d'être heureux et nous arrachait plus
d'une larme secrète. L'homme est ainsi fait: les prévisions de l'avenir pa-
ralysent presque-toujours sa félicité présente. Notre félicité, à nous, devait
finir brusquement.
Un soir, nous étions assis à l'extrémité du jardin, dans un massif de se-
ringats. Le temps était triste; nous apercevions le ciel uniformément nébu-
leux à travers les interstices des feuilles immobiles d'un grand lilas pen-
ché sur nos fronts. Nous étions pensifs et silencieux. Insensiblement j'avais
pris dans mes mains l'une des mains de Mme de Kergorieu, elle ne songeait
point à me la retirer; je la pressais doucement, elle ne répondait que fai-
blement à cette étreinte; pourtant je crois que je serais volontiers resté
ainsi toute ma vie, toute une éternité, quand tout-à-coup Mme de Kergo-
rieu se leva et s'élança pour se retirer; je la retins et la forçai de se ras-
seoir. Mme de Kergorieu rougit, et, cachant son visage, elle se mit à pleurer.
— Oh! c'est bien mal, murmura-t-elle en sanglotant, de tromper ainsi
mon mari!
— Hélas! Caroline, lui répondis-je, notre excuse est dans notre jeunesse
et dans notre amour.
— Votre excuse serait plutôt dans mon imprudence! dit près de nous une
voix forte et menaçante.
Nous détournâmes la tête avec stupeur, et nous vîmes M. de Kergorieu
pâle et debout à l'entrée du massif. D'un mouvement spontané nous nous
levâmes, Mme de Kergorieu tremblante et confuse, moi ému et grave.
— Je vous cherchais, reprit M. de Kergorieu avec un accent amer, mais
je ne prévoyais guère que je vous dérangerais à ce point. Mille pardons,
mon petit monsieur, qui usez si noblement de la confiance et de l'hospita-
lité! Ne vous gênez donc pas, ma belle dame, vous qui pratiquez si bien
la vertu!
— Monsieur de Kergorieu, lui dis-je en l'interrompant d'une voix altérée
mais résolue, au nom du ciel! si vous voulez abuser de votre avantage, ne
le faites pas devant Mme de Kergorieu, je ne saurais le souffrir. A moi tous
vos sarcasmes et toutes vos rigueurs, je les ai mérités; mais, je vous en
supplie, faites place et laissez se retirer votre femme!
— Eh bien! volontiers, reprit M. de Kergorieu avec la même amertume.
Vous pouvez vous retirer, ma femme; mais séchez vos larmes, surtout

FEUILLETON DU CENSEUR. — 22 ET 23 AVRIL.

UN SOUVENIR.

(Suite et fin.)

Le lendemain la partie de chasse eut lieu, et j'eus l'honneur de tuer le
sanglier qui était venu se planter au bout de mon fusil. Le surlendemain,
le cœur navré, je faisais mes préparatifs de départ, lorsque je vis entrer
dans ma chambre M. de Kergorieu.
— Un service! me dit-il.
— Volontiers, mon hôte: je n'ai rien à vous refuser.
— Rien, vous l'entendez?
— De quoi s'agit-il?
— De laisser la vos préparatifs de départ.
— Comment?
— Il faut que vous restiez encore un peu de temps ici.
— Mais...
— Il n'y a pas de mais. Vous n'avez rien à me refuser, vous me l'avez
promis, et j'y tiens. Je viens de recevoir deux lettres: l'une m'annonce qu'une
jeune femme va venir passer quelques jours avec elle; l'autre m'ap-
prent que M. de Kergorieu a été nommé à Rennes, où s'entame un procès pour lequel ma présence est né-
cessaire: mes intérêts y sont compromis. Mais je ne puis laisser ces dames
seules; elles sont si folles ensemble, elles aiment tant à voltiger à
droite et à gauche, qu'il leur faut quelqu'un pour les conduire, et, soit
pour être leur esclave. Rendez-moi l'important service de
me remplacer pendant mon absence, mon jeune ami. Je ne crois pas que
vous en repreniez. D'honneur! on n'a pas le temps de s'ennuyer avec
deux personnes. Du reste, je viendrai vous relever le plus tôt possible. Je
vous en prie sur vous, c'est convenu.
— La manière délicate dont M. de Kergorieu disposait ainsi de moi ne
me donna pas. Je savais que ce sans- façon était un des traits particuliers de
son caractère franc et quelque peu original. Mais je fus plus surpris de la
facilité avec laquelle il me témoignait en me constituant, pendant son ab-
sence, le compagnon de sa femme, moi étranger. M. de Kergorieu était un de ces esprits optimistes et primitifs, incapables de
calculer le mal, et qui n'y songent guère qu'au moment où ils mettent
leur pied sur la plaie. D'ailleurs, il avait droit d'attendre de ma part assez
de reconnaissance pour que je le payasse en bons procédés. Cette considé-
ration me fit accepter le rôle que je lui faisais plutôt honneur à l'élevation de son cœur humain.

fusil, le bulletin de la voiture de Nemours qui lui avait été délivré sous le faux nom de Lebrun. Il comptait ensuite sur son agilité et sur le premier moment de trouble et d'effroi qui succéderait à la mort du roi pour gagner la forêt, où il lui eût été facile, avec la connaissance parfaite qu'il avait de tous ses détours, de trouver une retraite assurée contre les recherches.

Lecomte était arrivé à Fontainebleau le matin, à deux heures, par la diligence de Nemours, et après être resté quelques instants dans une auberge où il but, dit-on, deux verres de vin et prit un léger repas, il était allé se cacher dans la forêt et s'était glissé dans l'enclos d'où il devait attendre le passage du roi. Il paraît qu'il y resta toute la matinée sans que personne vint l'y déranger. Il y prit toutes ses dispositions, non seulement pour l'attentat qu'il méditait, mais pour la fuite sur laquelle il comptait. On a trouvé plusieurs étages de fascines amoncelées par lui dans cette intention. Ils étaient appuyés au mur par lequel Lecomte devait s'enfuir à l'autre extrémité de l'enclos opposée à celle où il avait établi son poste de surveillance. Sans l'énergie que le palefrenier Millet, est probable que l'assassin aurait échappé. Du mur de l'enclos il descendait dans la forêt, où il avait grande chance, la connaissant depuis long-temps, de dérouter toutes les poursuites.

Le palefrenier Millet a été immédiatement promu au grade de sous-piqueur dans les écuries du roi. Il recevra en outre une médaille d'or.

Parmi les officiers qui accompagnaient la voiture du roi et qui ont contribué par leur empressement et leur sang-froid à l'arrestation du criminel, on remarquait M. Berryer, frère du député, officier de grande distinction, qui commande le régiment de hussards en garnison à Fontainebleau.

Le roi, dans sa promenade dans la forêt de Fontainebleau, se proposait de voir courir le sanglier, qui passa, en effet, à cinquante pas de l'endroit où on avait fait arrêter la voiture du roi. Le sanglier, faisant un retour, passa même une seconde fois devant le roi.

Sa Majesté voulut bientôt mettre pied à terre, et descendit lestement de la voiture, disant en riant à M. le comte de Montalivet : « Faites comme moi. » Plus de deux cents paysans entourèrent bientôt le roi, qui resta quelques instants au milieu d'eux.

Sa Majesté donna l'ordre de rentrer au château; seulement, le nommé Millet, qui servait de piqueur, ne prit pas une allée qui était la plus courte, mais bien une allée latérale qui aboutit de même au parquet d'Avon. Si on eût suivi, comme à l'ordinaire, la petite route, la plus directe, Lecomte, de l'endroit où il s'était mis en embuscade, était placé en face de la voiture et la voyait arriver devant lui; il croyait de plus le roi placé sur le derrière de la voiture, tandis qu'il était placé sur le devant. Ces deux contre-temps, qui firent que Lecomte se pressa et tira mal, sauvèrent les jours du roi.

On a distribué cet après-midi à la chambre un rapport au roi de M. le ministre de la guerre qui contient le compte-rendu de l'exécution des travaux des fortifications de Paris à la fin de l'année 1845. Ce rapport est publié en exécution de la loi du 3 avril 1841. M. le ministre constate que, tout en se renfermant dans les limites du crédit alloué par les chambres, les fortifications de Paris se trouveront achevées, non seulement avec toute l'étendue du plan primitif, mais même avec quelques additions que le gouvernement s'était réservées la faculté d'effectuer, soit pour renforcer certains points, soit pour combler des lacunes que ce plan laissait subsister.

Les crédits successivement ouverts par les chambres sur le fonds de 140 millions voté pour les travaux de fortification de Paris, jusques et y compris l'exercice 1845, montent à la somme de 128 millions. Les dépenses liquidées sur le compte des cinq exercices 1840, 1841, 1842, 1843 et 1844, en comprenant dans l'exercice 1840 celles du ministère des travaux publics, et les dépenses faites pendant l'année 1845, s'élèvent à la somme de 127,216,238 f. 69 c.

Les dépenses qui restent à faire pour terminer tous les travaux, évaluées d'après les derniers états estimatifs produits par les directeurs des travaux, et en tenant compte des prévisions qu'il est indispensable d'y ajouter pour parer à toutes les éventualités qui sont la suite d'une aussi vaste entreprise que la fortification de Paris, calculées d'après l'expérience des cinq années écoulées, s'élèveront à un total de 12,783,761 f. 31 c.

Les rapports supplémentaires de M. le général Bellonnet sur le chemin de fer de Dijon à Mulhouse, et de M. Lacrosse sur les chemins de fer de l'Ouest ont été distribués cet après-midi à la chambre. On a joint à ces documents un rapport fait à M. le ministre des travaux publics par M. de Condé, auditeur au conseil d'état et commissaire royal, sur les projets de chemins de fer de Paris à Rennes, de Paris à Caen et Cherbourg, et de Caen à Alençon, au Mans et à la Loire.

Dans le résumé des nouvelles apportées de Taïti par le baleinier l'Harmonie, nous avons, dit le Journal du Havre, touché un mot de l'apparition nouvelle que le vaisseau le Collingwood avait faite dans cette île, et des soupçons qui s'élevaient sur sa conduite à l'égard des naturels. On parlait d'écrits incendiaires répandus à profusion, et qui, encourageant la révolte, donnaient l'espoir d'un prochain secours du dehors. Nous avons appris depuis que

le Collingwood, après une visite aux îles où s'est réfugiée Pomaré, s'est rendu à Valparaiso; une lettre écrite du bord et publiée en Angleterre nous fournit quelques détails sur le séjour et sur les menées du Collingwood à Taïti, où, comme on verra, il a pu, nonobstant l'expulsion prononcée contre Pritchard, débarquer à terre le trop célèbre pharmacien, qu'il avait à bord.

Voici la lettre :

Nous n'avons pas jeté l'ancre à Taïti, mais nous avons croisé sur ces côtes pendant seize jours, tandis que l'amiral est entré dans le port sur la Modeste, de 18, qui nous avait accompagnés depuis Callao, ayant à bord M. Pritchard, se rendant aux îles des Navigateurs, où, je crois, il a été nommé consul.

A Oahu, tout est tranquille, et ces îles semblent dans une condition prospère. Le roi Kamehameha III a visité notre bâtiment et en a été enchanté, car il n'avait pas encore vu un aussi grand navire. Cette île d'Oahu est en quelque sorte sous le protectorat du pavillon anglais. Aux îles Catherine, il y a environ vingt naturels, hommes et femmes, qui y ont formé un assez bel établissement; ils ont quitté Taïti à cause des troubles.

A Taïti, les naturels sont campés dans l'intérieur, et ne veulent pas entrer en relations avec les Français; toutes les fois qu'ils peuvent attraper un Français en dehors de leurs limites, ils le mettent immédiatement à mort. Notre amiral a donné à l'équipage permission d'aller à terre à Taïti pendant le jour, mais avec ordre de rentrer à bord aussitôt le soleil couché. Les Français sont très sévèrement tenus, et ils s'occupent à construire des batteries ou des magasins à munitions aussi promptement que possible. Ils ont donné à la reine Pomaré trois mois pour décider si elle veut ou non accepter le protectorat français et revenir à Taïti, ce à quoi elle se refuse positivement. Si, à cette époque, leur offre n'a pas été acceptée, ils sont décidés à la prendre par la force; mais je crois qu'ils n'y parviendront pas facilement. L'amiral a condamné le ketch le Basilisk, et a vendu sa carcasse, ses agrès, etc., en gardant à notre bord toutes les provisions et toutes les munitions.

A Hoahine, les Français ont planté le pavillon du protectorat, mais les naturels l'ont immédiatement abattu et mis en pièces. La reine Pomaré est avec sa famille à Raiatea; elle va assez bien. Elle a perdu dernièrement un enfant que le bateau à vapeur le Salamander doit prendre, m'a-t-on assuré, pour transporter le corps à Taïti et le faire enterrer dans la sépulture de la famille. Les Français ont cherché à ramener la reine par la persuasion, par des présents; elle a tout refusé. A Borabora, les Français ont bloqué le port et brisé le pavillon du protectorat, ce qui a fait quitter leurs demeures aux naturels, qui se sont retirés dans l'intérieur. Notre amiral leur a persuadé de revenir à leurs cases, et a laissé des ordres pour qu'ils ne soient pas molestés par les Français, jusqu'à ce qu'il ait reçu lui-même des dépêches d'Angleterre. Je crois que les Français vont trop loin. Les naturels ont visité notre vaisseau et ont dansé leurs danses de guerre tout l'après-midi. Ils semblaient fort reconnaissants à notre amiral de ce qu'il leur avait rendu leurs demeures. Ils détestent les Français.

Notre amiral est allé à l'église avec la reine Pomaré; il a distribué des présents à son peuple, lui a donné des provisions et lui a dit d'attendre tranquillement son retour. Elle compte beaucoup sur l'Angleterre pour la protéger.

L'Océanie française, qui se publiait à Taïti, vient d'être supprimée. M. Edmond de Ginoux, rédacteur de cette feuille, s'est embarqué sur la Triomphante, revenant en France.

Paris, le 20 avril 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE CENSURE.)

Après avoir lu l'article détestable que le Journal des Débats a publié à propos de la tentative insensée de Lecomte, personne, dans la chambre et dans le public, ne s'y est trompé; chacun a dit : Les élections se feront cette année, car il entre dans l'esprit de ce ministère, qui existe et se fortifie dans le deuil, dans le malheur, dans les angoisses de la dynastie actuelle ou dans celles de la nation, il entre dans son esprit d'exploiter les deux coups de carabine d'un valet destitué et aigri jusqu'à la férocité. Aussi est-il certain que le procès de ce maniaque ne sera mis en scène et jugé que dix ou quinze jours avant les élections générales, si l'on peut découvrir quelque fil, si mince qu'il soit, qui rattache Lecomte à la politique; et au contraire, si cet homme persiste à être ce qu'il paraît et ce qu'il dit être, un homme étranger à la politique et sans complice, si les faits enfin confirment ses assertions, on ne jugera le procès qu'après les élections, les misérables calomnies d'un journal gagé ne devant pas être démenties avant que les électeurs aient été consultés et influencés.

Nous avons dit notre pensée sur l'article des Débats, et toute la presse parisienne, toute, sans exception, s'est exprimée comme nous à ce sujet. Ce journal, qui a été évidemment l'organe d'une partie de la cour et de M. Guizot, revient aujourd'hui sur la question. Peut-être, en pesant les mots du nouvel article, trouverait-on qu'à tout prendre, la feuille du cabinet recule. Cependant l'ensemble du nouvel article est aussi odieux que les premières réflexions. Le journaliste fait des phrases en l'honneur de la société française, qui n'est certes pas complice du crime de Lecomte, et il s'indigne contre les Fieschi, les Alibaud, les Lecomte, en confondant à dessein le nom de ce dernier avec les autres.

éveille de malveillants commentaires. Vous allez me jurer sur votre honneur qu'une fois parti, vous ne chercherez jamais à revoir M^{me} de Kergorieu, et que, si le hasard vous faisait la rencontrer, vous l'éviterez aussitôt.

— Je vous le jure, monsieur, lui dis-je d'une voix altérée.

— C'est bien, je compte sur votre honneur... Si vous y manquez, ce serait un duel à mort entre nous!

— Oh! prenez garde! répliquai-je. Cette menace pourrait me faire enfreindre mon serment.

— Alors je la retire, dit-il avec noblesse.

— Merci, monsieur. Et maintenant que je puis le faire honorablement, je vous supplie d'accueillir mes regrets profonds et sincères de la douleur que je vous ai causée. Peut-être un jour reconnaîtrez-vous que je ne suis pas trop indigne de votre estime, et que si j'ai mal agi, c'était plutôt par une fatalité irrésistible que par une préméditation volontaire.

Nous rentrâmes au salon. M^{me} de Kergorieu y était. Je vis son anxiété. M. de Kergorieu me proposa, avec un grand sang-froid, une partie d'impatience. J'acceptai. Cette soirée fut un supplice. Heureusement elle ne fut pas longue. Le lendemain, mon hôte me pria de l'accompagner dans une visite qu'il allait faire à ses fermiers. Homme bizarre, il reprit avec moi presque toute sa bonté, presque toute sa cordialité. Je ne savais qu'en penser, lorsque, dans d'adroites et bienveillantes paroles, il me fit entendre qu'il avait parfaitement apprécié la réserve que j'avais gardée au milieu de l'entraînement d'une passion sans obstacle. Il avait sans doute eu avec M^{me} de Kergorieu un entretien qui avait achevé de l'éclaircir sur l'ingénuité de nos rapports. Toujours est-il qu'il alla jusqu'à m'avouer indirectement qu'il croyait avoir des reproches à se faire, lui qui m'avait deux fois empêché de partir au moment où je cherchais à me préserver contre la déloyauté et l'ingratitude.

Le jour de mon départ, le sac sur le dos, et tenant mon bâton de voyage, je lui fis mes adieux. Il me salua d'un air embarrassé. J'étais souffrant; il s'en aperçut et me tendit vivement la main. Puis, comme mon regard furtif cherchait s'il n'apercevait pas M^{me} de Kergorieu, que je n'avais pas vue de la matinée, il me devina, et souriant mélancoliquement :

— Caroline! Caroline! appela-t-il, viens donc dire adieu à notre voyageur.

M. de Kergorieu me parut sublime en cet instant; je l'aurais embrassé.

— Oh! vous êtes le meilleur des hommes! m'écriai-je.

— Et le plus facile des maris, me dit-il en souriant.

Nous rentrâmes au salon. M^{me} de Kergorieu y arriva au moment où M. de Kergorieu en sortait sous je ne sais plus quel prétexte. Il voulait respecter sans doute la souffrance et la pudeur d'un dernier adieu.

— Adieu, dis-je, adieu pour toujours, madame; je penserai sans cesse

Et puis, « cette société si courageuse et si sage, il ne faut pas la l'endormir dans une fausse sécurité. Aussi, ne lui dirons-nous pas (ce sont les Débats qui parlent) que tout est fini et qu'elle n'a plus rien à craindre au moment même où un nouvel attentat vient d'éclater comme un avertissement de la Providence. Tout en étant heureux de reconnaître que cet attentat ne se rattache pas, comme ceux des premières années de la monarchie de juillet, à un système de provocations publiques et incessantes, nous ferons remarquer cependant qu'il prouve que si la pensée révolutionnaire est comprimée, elle n'est pas éteinte. Nous ne mettrons pas, en un mot, l'assassinat du roi sur le pied d'un crime ordinaire, d'une vengeance domestique, dont la société n'a pas à s'alarmer... Le roi a fondé sa dynastie. En pacifiant le présent, il a préparé l'avenir. Son règne ne finira pas avec sa vie. Il n'en est pas moins vrai que cette vie si précieuse est encore en butte aux assassins. Veillons donc; et quand le roi n'a échappé que par miracle au coup le plus dangereux peut-être qui ait menacé sa personne, ne disons pas d'un air insouciant : Ce n'est rien; c'est un domestique qui a voulu tuer le maître de la maison. La maison, c'est la France! »

Que répondre à cette rhétorique guidée d'une plume empoisonnée? Dirons nous que Tschetch, qui a tiré sur le roi de Prusse, n'était animé par aucune pensée révolutionnaire? Rappelons-nous que, des trois ou quatre insensés qui ont tiré sur la reine d'Angleterre actuelle, aucun n'a été mu par une pensée politique? A quoi bon? Le thème des Débats est fait. On ne peut tirer sur le roi par vengeance domestique, et le crime de Lecomte prouve que la pensée révolutionnaire n'est pas éteinte. Ah! l'on ne parlait pas ainsi de cette pensée en 1830; on ne la rendait pas solidaire de tous les hommes qui avaient soif de sang. Il y avait du bon dans cette pensée qui rendait vacant en trois jours le trône occupé par les Bourbons aînés. Qui nous eût dit alors qu'un jour on se ferait un argument, un abominable argument, contre la pensée révolutionnaire, d'une tentative de meurtre faite sur la personne du roi par un homme qui voulait se venger d'une destitution?

Vous ne voulez pas, — et sans doute c'est pour avoir l'occasion de terminer vos phrases par une solennelle niaiserie, — vous ne voulez pas que le roi n'ait été pour Lecomte qu'un maître de maison; mais empêchez-vous que le roi soit l'usufruitier des domaines de la couronne, que Lecomte ait été employé dans l'administration de ces domaines, qu'on l'en ait renvoyé, et qu'il en ait gardé une profonde rancune à M. de Sahune, puis à M. de Montalivet son chef, puis au roi lui-même, chef de ces deux subordonnés?

Mais non, c'est la pensée révolutionnaire qui a armé la carabine de l'assassin. M. de Rumigny a protégé Lecomte il y a quelques années. Il est heureux que M. de Rumigny soit aide-de-camp du roi; s'il était un homme de l'opposition, on le gratifierait peut-être d'une insinuation. Et si nous étions encore au temps où l'on flétrissait les pélerins de Belgrave Square, et où il était de mode, dans les hautes régions du pouvoir, de déclamer contre eux; si enfin on ne cherchait pas à multiplier les conversions de légitimistes, en vue des élections prochaines, quelles précieuses présomptions ne puiserait-on pas dans la qualité d'ancien sous-officier de la garde royale qui appartient à Pierre Lecomte?

L'honorable M. Larabit a fait entendre aujourd'hui, au commencement de la séance, une réclamation très importante, et il est fâcheux qu'il ne se soit pour ainsi dire trouvé aucun député à gauche pour l'appuyer. M. Larabit s'est plaint de ce que les commissions chargées d'examiner les pétitions adressées à la chambre laissent de côté des pétitions très importantes. Il a demandé ensuite un tour de faveur pour une pétition relative à la Pologne qu'il déposait sur le bureau. Un grand nombre de pétitions semblables ont été déposées depuis un mois, et nous ne croyons pas nous tromper en disant que, jusqu'à présent, malgré leur gravité, elles n'ont aucunement attiré l'attention des commissions. Nous croyons ne pas nous tromper davantage en disant que la fin de la session arrivera sans qu'elles aient donné lieu à un rapport.

Il ne faut pas trop s'en étonner. Le ministère, qui a la majorité dans les commissions, ne laisse rapporter que les pétitions dont la discussion ne doit pas être pour lui un sujet d'embarras. C'est ainsi que, cette année, il n'a pas permis qu'on présentât le rapport sur les pétitions relatives aux annonces judiciaires, rapport qui est prêt depuis plus d'un mois et que nous n'avons pas encore vu figurer sur le feuilleton des pétitions.

Si l'opposition le voulait fermement, elle triompherait de ce système d'étouffement que le ministère applique à toutes les questions sur lesquelles il a à redouter une discussion avec ses adversaires.

Les journaux ne contiennent ce matin aucun renseignement nouveau sur l'attentat du 16 avril et sur son auteur, et comme il faut faire chaque jour sa part à la curiosité publique, la place occupée ces trois derniers jours par les détails du crime commis à Fontainebleau est aujourd'hui consacrée au compte-rendu du steeple-chase qui a eu lieu à la Croix-de-Berny. Cette fête hippique

soyez naturelle et contenue : il ne faut pas que mes gens puissent se douter qu'il se passe ici des...

Il suspendit une seconde la fin de sa phrase.

— Des faits déshonorants! ajouta-t-il.

A ces mots, M^{me} de Kergorieu redressa vivement la tête; elle regarda son mari avec une expression si fière et si navrante que celui-ci s'en émut et se radoucit aussitôt.

— Dans quelques instants, reprit-il, nous irons vous rejoindre au salon. Elle s'éloigna.

— Maintenant deux mots à vous, monsieur, me dit M. de Kergorieu après un moment de réflexion. Je n'insisterai point sur la façon dont vous entendez l'amitié, ou tout au moins la reconnaissance; je vous demanderai seulement de répondre à une question d'une manière catégorique; j'ajouterai que je vous parle très sérieusement. Que feriez-vous si vous étiez à ma place?

Cette question m'arrivait si brusquement et me parut si singulière que je regardai un instant M. de Kergorieu sans lui répondre. Il me répéta sa demande.

— Ma foi, monsieur, lui répondis-je enfin avec dignité, ou je demanderais raison les armes à la main, ou j'exigerais une chose plus sérieuse peut-être et mieux appropriée à la circonstance, c'est-à-dire le départ de celui qui m'aurait offensé, avec sa parole d'honneur de ne point chercher à revoir... celle qu'il aime.

Je prononçai ces derniers mots en baissant la voix. Un nuage passa sur le visage de M. de Kergorieu.

— Ainsi vous vous contenteriez d'une réparation à l'amiable? me dit-il en cherchant à scruter le fond de ma pensée. Vous croyez donc sincèrement... loyalement, que le délit n'exigerait pas davantage?

— Puisqu'il vous plaît de nommer un délit ce que vous avez vu, je dois vous déclarer, par toutes les bontés que vous avez eues pour moi, que ce sont les seuls rapports répréhensibles qui aient eu lieu entre M^{me} de Kergorieu et moi. Regardez-moi en face, monsieur, et vous verrez sur ma figure que, dans cet aveu que je vous fais ici, il n'y a ni crainte ni faiblesse; il n'y a qu'un sentiment de loyauté. Maintenant, je suis à vos ordres; décidez.

En prononçant ces paroles, je sentis une impression de courage et d'orgueil me parcourir le corps. La franchise de mon cœur devait se refléter sur mon front. M. de Kergorieu me regarda en silence.

M^{me} de Kergorieu est inquiète sans doute et nous attend, monsieur, lui dis-je avec une légère impatience. Parlez, que décidez-vous?

— Je décide, répondit-il avec calme et lenteur, que vous partirez dans deux jours, pas avant. Je ne veux pas qu'une retraite trop précipitée

à vous comme on pense aux anges, et je prierai le ciel pour qu'il vous rende le calme et le bonheur.

— Elle n'eut pas la force de me répondre et me tendit la main; je la pressai avec effusion, et je m'enfuis. Dans la cour je rencontrai M. de Kergorieu; il m'accompagna un instant. Arrivés sur ce monticule, où nous sommes assis, nous nous arrêtâmes. Mes forces s'étaient brisées; je pleurai. Il me tendit encore la main; puis, l'écartant aussitôt, il m'ouvrit ses bras, je m'y précipitai.

— Le temps vous consolera, jeune homme, me dit-il. — Elle aussi, murmurai-je... Mais, si vous lui surprenez quelquefois des larmes, Monsieur, pardonnez-lui, et soyez toujours bon pour elle.

— Adieu, me dit-il. — Et nous descendîmes chacun le versant opposé du monticule. Je retournai à Paris.

Depuis cette époque, on m'a souvent reproché d'être triste; depuis cette époque, dix ans se sont écoulés, et bien des changements se sont faits dans mon existence. Après avoir végété quelque temps encore dans les régions de la poésie, la réflexion m'est arrivée, et j'ai reconnu qu'il me manquait deux qualités indispensables pour réussir : la persévérance et le charlatanisme. Alors, de guerre lasse, j'ai postulé un emploi dans un ministère, et je suis parvenu à m'y créer une position, sinon brillante, au moins convenable. Du reste, j'ai tenu ma promesse, car je n'ai jamais revu la Bretagne jusqu'à ce jour où des affaires d'intérêt m'appellent à Quimper. J'ai voulu revoir cette campagne et ce vieux château que j'ai tant aimés, et où doivent vivre, dans le repos et l'oubli des jours troublés, la femme que j'ai le mieux aimée, l'homme que j'estime le plus sur la terre.

Comme mon ami terminait son récit, qui m'avait ému, deux personnes sortaient du château, précédées d'un enfant élégamment vêtu, qui s'ébattait sur la pelouse fleurie en poussant de petits cris de joie.

— Ce sont eux, me dit mon compagnon, dont la poitrine se gonfle. Eloignons-nous.

Nous nous levâmes. Il fit un pas pour se retirer; puis, s'arrêtant, il se prit à considérer le groupe, qui s'avancait dans la plaine.

— Elle a un enfant, murmura-t-il mélancoliquement; ce doit être un grand bonheur pour elle. Je suis sûr qu'elle m'a oublié maintenant; mon souvenir, du moins, ne lui est point un regret douloureux. Tant mieux! Moi-même, à part le moment de la surprise, j'éprouve plus de satisfaction que de peine à la voir. Ah! Jules Sandeau a bien raison : Le temps a deux ailes : l'une emporte nos joies, et l'autre essuie nos larmes.

A ces mots, il me fit signe de la suivre, et nous regagnâmes la route de Concarneau; puis nous nous rendîmes à Quimper, où je le quittai.

ETIENNE ENAULT.

était annoncée depuis très long-temps déjà, et notre Jockey-Club avait invité à s'y rendre les amateurs de toute l'Europe. Comment se fait-il qu'après avoir fait tant de bruit, après avoir convoqué tout le monde, pas un seul de ces messieurs n'ait engagé le moindre petit cheval de son écurie? Comment se fait-il qu'on n'ait vu hier sur le turf, pour parler le langage usité dans ce monde d'écuries et de bêtes pur-sang, que des chevaux qui avaient passé la Manche pour venir se faire admirer chez nous?

Nous savons bien qu'un cheval lancé dans ces courses périlleuses d'un animal dont son propriétaire doit pour ainsi dire avoir fait le sacrifice; mais est-ce que notre fashion équestre n'aurait pas pu se cotiser pour produire au moins deux ou trois chevaux français à la fête d'hier? Les Anglais doivent bien rire, quand ils voient tout le bruit que nous faisons pour appeler leurs chevaux à des luttes dans lesquelles les nôtres ne brillent que par leur absence.

Aujourd'hui la chambre des pairs s'est réunie en chambre de conseil: on ignorait encore à quatre heures les résolutions qu'elle avait prises.

On annonce que le *Constitutionnel*, qui, malgré les trois cents mille francs que lui rapporte le marché qu'il a passé avec la société générale des annonces, n'a pas vu revenir ses beaux jours d'autrefois, est sur le point de prendre le format de l'*Epoque*, et de profiter de cet agrandissement pour porter son prix d'abonnement à 60 fr. par an.

On dit aussi que la *Presse*, pour diminuer ses frais et rendre ainsi son existence moins pénible, ne serait pas éloignée de supprimer son numéro du lundi, ainsi que cela se pratique à Londres pour les feuilles anglaises.

M. Denis, député, vient de donner sa démission de membre du conseil de surveillance du journal l'*Epoque*. La *Presse* annonce ce matin cette nouvelle avec un empressement qui ferait présager qu'il y a dans ce fait quelque chose de fâcheux pour la boutique qui est venue s'établir à côté de la sienne. Nous espérons que l'*Epoque* voudra bien nous apprendre pourquoi M. Denis, qui est cependant un ultra-conservateur, a rompu avec elle.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)
Séance du 20 avril.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est adopté.

M. GARNIER, admis dans une précédente séance, prête serment. M. PARÉS dépose le rapport de la commission nommée dans la dernière session pour examiner les diverses questions qui se rattachent à la publication des comptes-rendus des séances de la chambre par le *Moniteur*.

M. DUFAURE dépose sur le bureau le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux crédits extraordinaires demandés pour l'Algérie.

La parole est à M. Larabit pour un rappel au règlement.

M. LARABIT: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau une pétition, signée d'un grand nombre d'habitants d'Auxerre, en faveur de la Pologne. Je profiterai de cette occasion pour demander l'exécution de l'article 82 du règlement. Cet article porte que les pétitions doivent être rapportées dans l'ordre de leur inscription au rôle général, et cet ordre n'est presque jamais suivi.

Je sais bien qu'il est des pétitions qui mettent les rapporteurs dans la nécessité de prendre des renseignements, et dont le rapport se trouve par cela même retardé; mais il est incontestable aussi que certaines pétitions sont mises à l'écart, et systématiquement mises à l'écart.

Le même article du règlement porte que les pétitions recommandées par un député doivent obtenir un tour de priorité. Je recommande la pétition que j'ai l'honneur de déposer, et je demande en conséquence, aux termes du règlement, que cette pétition soit rapportée dans la séance de samedi prochain. (Murmures au centre.) Il n'y a pas de renseignements à prendre, et ma proposition s'appuie sur le règlement.

M. LE PRÉSIDENT: Les rapporteurs de la commission des pétitions sont absents, et l'observation que vient de faire l'honorable membre aurait été beaucoup mieux placée un jour où les rapports de pétitions auraient été à l'ordre du jour.

Je répondrai en ce moment qu'il n'est rien moins qu'établi que le règlement de la chambre ait été violé. Toutes les pétitions rapportées portent des numéros peu avancés dans la liste générale, et si quelques unes sont en retard, il ne faut l'attribuer qu'à la nécessité où sont les commissaires de s'entourer de renseignements. Aucune réclamation ne s'est élevée.

Quant à la pétition que recommande en ce moment l'honorable membre, je ferai remarquer que ce n'est pas la première qui ait été recommandée par un membre. Il en est d'autres dans le même cas, et il est impossible que la chambre en fixe le rapport à lundi prochain.

M. LARABIT: Je ne puis citer en cet instant que les pétitions qui auraient dû être rapportées et qui ne l'ont pas été; mais chacun de nous sait ce qu'il en est, et si la question se représente, il me sera facile de répondre à cet égard.

Quant au rapport de la pétition que je viens de recommander, ma proposition, je le répète, est conforme au règlement. Et si la pétition n'est pas rapportée samedi, je me verrai forcé de reprendre la parole pour le rappel au règlement.

M. GARNIER-PAGÈS dépose plusieurs pétitions relatives au tracé du chemin de fer de l'Ouest.

M. DE MORNAY prend la parole pour interpeller M. le ministre des finances sur les relais de poste. L'honorable membre fait ressortir tous les services que peuvent rendre à l'agriculture les maîtres de poste, et il demande à M. le ministre pourquoi il n'a pas présenté le projet de loi qu'il avait promis de présenter immédiatement à l'ouverture de la session actuelle. Il aime à croire que le ministre n'a pas été guidé par des vues électorales.

M. LE MINISTRE DES FINANCES répond qu'une commission a été saisie de la question, qui est très difficile; il ne croit pas qu'on puisse obtenir maintenant une solution qui concilie les intérêts en suspens des principes posés par les maîtres de poste. Ce sont ces principes inacceptables qui ont empêché de rechercher une solution, et plutôt d'en offrir une à la chambre. Cette solution, je le répète, M. le ministre, est extrêmement difficile; elle est sollicitée, je le reconnais, par des intérêts très respectables; mais je n'entrevois aucune année, nous n'aurions pu obtenir de solution sérieuse.

M. GATHIER DE RUMILLY: Voilà cinq ans que la question est à l'ordre du jour, et elle n'a pas de solution, tandis qu'elle est résolue partout autour de nous, en Allemagne, en Belgique.

M. DE GOLBÉRY: Au lieu de voir la question au point de vue de l'indemnité, M. le ministre ferait mieux de la voir au point de vue de l'intérêt public. Les chemins de fer peuvent-ils être les seules

voies de communication en France? Si une émeute éclate sur un point du royaume et qu'on enlève un rail, pourra-t-on transmettre, je ne dis pas des forces, mais un ordre, quand les relais de poste n'existeront plus?

M. de Golbéry insiste aussi dans l'intérêt des voyageurs, et dit qu'on pourrait frapper chaque voyageur par les chemins de fer d'un impôt de 2 centimes par myriamètre, lesquels seraient répartis entre les maîtres de poste placés dans la circonscription de chaque chemin de fer.

M. DARBLAY parle dans le même sens. Pourquoi reculerait-on devant cet impôt, dont on n'hésite point à frapper les diligences au profit des maîtres de poste? M. le ministre, pour être conséquent, devrait supprimer l'indemnité prélevée sur les diligences et demander l'abrogation de la loi du 15 ventôse an XIII.

M. AYLIES: L'indemnité n'est pas possible; elle n'est pas due aux maîtres de poste; elle tomberait à la charge, non des chemins de fer, mais des voyageurs. Quelle est cependant la vue finale du gouvernement? On donnerait à chacun des relais le nombre de chevaux suffisant; mais quel serait ce nombre suffisant? Ces chevaux, une fois dans ces relais, à quoi seraient-ils bons? Le chemin de Corbeil transporte par jour 8 à 900 voyageurs; entretiendrez-vous une douzaine de chevaux pour transporter les voyageurs attardés ou en excédant? C'est de la folie. Ces chevaux seront inutiles, et ce sera une dépense superflue.

Je m'associerai à toute mesure équitable et loyale de réparation qui sera présentée à la chambre; mais je soutiens que le droit n'est pas du côté des maîtres de poste.

M. DARBLAY: Les observations du préopinant ne peuvent être une réponse aux miennes.

M. LAGAVE-LAPLAGNE, ministre des finances: Il ne m'est pas possible, à propos des interpellations de M. de Mornay, d'entrer dans l'examen des questions qui se rattachent à celle des relais de poste.

M. DE MORNAY: Le discours de M. le ministre des finances se résume en ces mots: regret de n'avoir pu trouver un remède, désir d'en trouver un. Eh bien! il n'est pas possible de laisser la question dans cet état; il nous faut une solution.

M. DE GOLBÉRY prononce quelques mots dans le même sens.

M. DE L'ESPINASSE: Nous avons déjà voté divers chemins de fer, et le gouvernement n'a pas songé, jusqu'à présent, à introduire dans les cahiers des charges une clause par laquelle les maîtres de poste soient indemnisés. Le gouvernement devrait songer à apporter enfin un remède, par ce moyen ou par un autre, à leur situation.

M. BENOIST soutient qu'il y aura toujours des relais pour tout service à faire, et qu'il y aura toujours des personnes qui se présenteront pour ces relais. On ne peut ainsi admettre le principe de l'indemnité pour les industries qui luttent entre elles.

M. SAINT-MARC GIRARDIN insiste pour qu'une loi soit présentée, afin que la chambre juge. Les relais de poste sont un monopole, les chemins de fer sont un autre monopole, deux monopoles réglés par le gouvernement. C'est donc au gouvernement à intervenir et à concilier les difficultés.

M. DARBLAY dit de sa place quelques mots sur la position des députés qui sont dans les chemins de fer.

M. BENOIST: Je répondrai à l'honorable M. Lasnyer....

M. DARBLAY: M. Darblay! (On rit.)

M. BENOIST: Je dirai à M. Darblay qu'il semble y avoir quelque chose de personnel dans ce qu'il vient de dire, et pourtant je n'ai parlé que parce que ma position de membre de la commission de la loi de 1842 m'y autorisait....

M. DARBLAY: Ce que j'ai dit est personnel à tous ceux qui se trouvent dans certain cas. (Bruit. — Rumeurs et chuchotements.)

M. LE PRÉSIDENT: Les débats relatifs aux interpellations sont terminés. MM. Dupont (de l'Eure) et Las Cazes demandent un congé pour raison de santé. — Accordé.

M. DUCHATEL dépose sur le bureau un projet de loi portant demande d'un crédit pour réparations au collège royal de Pau.

La chambre vote par assis et levé les articles du projet de loi suivant:

« Art. 1^{er}. Il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1846, au chapitre 17, deuxième section du budget du ministère des travaux publics, un crédit de 3,000,000 de francs pour les travaux de rectification des routes royales.

» Art. 2. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par la présente loi conformément à l'art. 4 de la loi du 30 juin 1845. »

La chambre passe au scrutin sur l'ensemble du projet de loi. Il est quatre heures, la séance continue.

Afrique française.

Le paquebot de la compagnie Bazin le *Sphinx*, parti d'Alger le 15 du courant, est entré samedi dans le port de Marseille. Nous trouvons dans le *Moniteur algérien* du 15 des détails intéressants sur ce qui se passe en ce moment dans l'Ouest.

Les nouvelles qui nous viennent de l'Ouest, dit cette feuille, sont de la plus haute importance.

On connaît la richesse et la grande population des tribus situées dans la région méridionale de la province d'Oran, et le commerce considérable qu'elles font en grains et en troupeaux; on sait aussi que les tribus sahariennes s'associent au mouvement de révolte du Tell, dont elles dépendent pour leur nourriture, et fournissent à Abd-el-Kader de précieuses ressources. Ce fut avec 4,500 cavaliers harrars qu'il fit sa grande razzia dans le pays de Laghouat, qu'il décida la défection de Djedid et de Ben-Aouda, celle des Ouled-Nayl, et put concevoir un moment l'espérance de pénétrer par l'est dans la Mitidjah même. La guerre que nous fimes dès lors à ces tribus fut dictée par la nature de nos anciennes relations pacifiques. Les proscrits de nos marchés où elles s'alimentaient, les refouler au sud, où ni elles ni leurs immenses troupeaux ne pouvaient trouver, en hiver, aucune subsistance, c'était en quelque sorte les vaincre sans combat, les enchaîner sans les atteindre. Les plus grands résultats viennent de justifier cette guerre toute politique, dont les incidents militaires se réduisent à deux rencontres de M. le lieutenant général de Lamoricière et à quelques razzias de M. le colonel de Géraudon.

Nous apprenons que les Harrars, vaincus par la misère, ont fait leur soumission complète. Il y avait déjà quelque temps que la négociation durait, soit qu'elle fût entravée par un manque d'ensemble provenant des fractions dissidentes, soit que les conditions imposées par M. le lieutenant général de Lamoricière leur parussent trop dures, soit enfin qu'on voulût les leur faire attendre pour leur mieux imprimer le sentiment de dépendance sociale où elles se trouvent par rapport à nous; toujours est-il que, ne pouvant soutenir davantage leur isolement, un grand nombre de douars virent, sans condition, se mettre à la merci de l'autorité française, abandonnant tout ce qu'on voudrait prendre de leurs troupeaux pour conserver le reste. Ce fut le signal de l'aman. M. le lieutenant général de Lamoricière l'étendit à toute la tribu, moyennant une amende de 150,000 duros (plus de 800,000 fr.) qui doit être versée à Tiaret dans le courant du mois de juin. Aucune objection n'a été présentée par les Harrars, dont chaque tente doit contribuer d'environ 60 duros d'Espagne; au contraire, ils rentrent en foule; leur dénuement et la maigreur de leurs bestiaux dépassent ce qu'on aurait imaginé. Ce grand mouvement de pacification se propage: M. le colonel Géraudon reçoit la soumission de presque tous les Assesseas et Ouled-Brahim; M. le colonel Gachot commence à obtenir chez les Djaffras des résultats pareils.

Les mouvements combinés dont on souhaitait depuis long-temps l'exé-

cution dans le Dahara vont enfin avoir lieu. M. le colonel Péliissier doit y pénétrer par l'Ouest, venant de Mostaganem, tandis que M. lieutenant colonel Canrobert y arrivera de Tenez par l'est.

L'opération de l'Ouarancenis est terminée au présent. La colonne d'Orléansville est rentrée au chef-lieu de sa subdivision, et S. A. R Mgr. le duc d'Aumale doit arriver aujourd'hui même à Milianah; on l'attend le 16 à Medeah. L'incident le plus remarquable qui ait signalé plusieurs escarmouches et razzias dont l'Ouarancenis vient d'être le théâtre est l'enlèvement du frère de Hafi-Rasson, véritable dominateur de ces montagnes.

La tribu des Ouled-Nayl se trouve actuellement envahie par les deux points extrêmes de son immense territoire. Au sud-ouest M. le général Yussuf, au nord-est M. le général d'Arbouville, viennent d'opérer sur elle d'importantes razzias dont les détails demeurent encore inconnus. Le premier reçoit déjà des offres de soumission.

Ainsi, les résultats heureux se manifestent également de tous côtés; ils sont confirmés, d'ailleurs, par l'attitude sans cesse décroissante de notre ennemi capital.

On annonce qu'Abd-el-Kader a repris décidément sa marche vers l'Ouest. Le retour des fractions dissidentes a fourni sur sa position quelques renseignements certains; il ne lui restait plus que 150 cavaliers environ, dont une centaine démontés. Ce seraient ceux-là qu'il aurait fait partir pour le Maroc, avec quelques bagages, sous la conduite de Mustapha-ben-Thamy, lequel devait, disait-on, prendre la place de Bou-Hamedi, dont l'ex-émir annonçait l'arrivée prochaine avec de grands renforts. Ces dernières assertions nous semblent fabuleuses, quoique émanées probablement d'Abd-el-Kader. Nous croyons davantage à son retour définitif dans le Maroc, dont il vient de se rapprocher beaucoup, s'il est maintenant à Siten, comme on l'annonce. Ce point est situé sur le méridien de Frenda, mais bien en arrière de la ligne des Chotts.

—M. le maréchal gouverneur général vient de décider que, jusqu'à nouvel ordre, les condamnés à mort par la juridiction civile d'Alger, et même les détenus dont on aurait lieu de redouter l'évasion, seraient incarcérés dans la prison militaire de la ville, où ils seront tenus à la disposition de l'autorité judiciaire.

CONSEIL D'ÉTAT.

Une décision du ministre de l'intérieur, en date du 21 avril 1842, a mis à la charge de la ville de Lyon une somme de 275,505 fr. dans la dépense des enfants trouvés et abandonnés du département du Rhône.

Cette décision a été prise d'après l'avis du conseil général.

Elle a été déferée au conseil d'état par la ville de Lyon, qui en demande annulation, et conclut à ce que les 275,000 fr. attribués au département dans le fonds commun appartenant, par prélèvement et de préférence à toute autre dépense, au service des enfants trouvés, le département soit obligé de tenir compte à la ville de Lyon, pour l'année 1842, des 99,000 fr. qui forment la différence entre cette somme et celle de 175,000 fr. mise à la charge du département par le conseil général et le ministre de l'intérieur.

Le ministre de l'intérieur a combattu les conclusions de la ville de Lyon par les raisons suivantes:

L'obligation pour les communes de concourir avec les départements à la dépense du service des enfants trouvés, en cas d'insuffisance des ressources spéciales affectées à ce service, ne pouvant être mise en doute, à qui appartient-il d'en fixer les proportions lorsque le législateur a cru devoir s'abstenir de les déterminer? C'est évidemment à l'autorité administrative supérieure.

Le conseil municipal de Lyon objecte que la dépense du service des enfants trouvés est surtout une charge départementale, et qu'en conséquence, il serait contraire à ce principe de faire supporter une plus forte somme par les communes que par les départements.

Je suis loin de contester ce principe, qui a été posé par l'administration elle-même dans la circulaire du 21 août 1839, et je tiens la main à la faire respecter. Mais ce principe n'est pas absolu et sans exception; en adoptant le cinquième comme la proportion à laquelle devait être le plus généralement fixé le concours des communes, le ministre de l'intérieur pas plus que le législateur n'a pu entendre adopter une règle qu'aucune considération ne pourrait faire fléchir.

Dans l'espèce qui nous occupe, l'exception est justifiée par des motifs graves et nombreux tirés de la comparaison des ressources respectives des communes et du département, de l'importance et de la composition de leur population, de la puissante attraction exercée par la ville sur tout le département.

Il est, au surplus, une considération prédominante, qui n'échappera pas au conseil d'état, et qui doit entraîner le rejet du pourvoi.

La fixation du contingent des communes a été, par le silence calculé de la loi, exclusivement abandonnée à la compétence purement administrative.

La décision qui fait l'objet du pourvoi de la municipalité de Lyon est donc un acte de simple administration, qui ne peut être valablement déferé à la juridiction contentieuse du conseil d'état.

« Louis-Philippe, etc. »

« Considérant qu'aucune disposition de la loi ne détermine la proportion dans laquelle les communes doivent concourir aux dépenses des enfants trouvés et abandonnés, et que la décision par laquelle notre ministre de l'intérieur a fixé, après l'accomplissement des formalités voulues, le contingent de la ville de Lyon dans la dite dépense à la somme de 275,505 francs, est un acte d'administration qui n'est pas susceptible de nous être déferé par la voie contentieuse,

» Art. 1^{er}. La requête de la ville de Lyon est rejetée. »

(M. Lepelletier-d'Aulnay, rapporteur; M. Cornudet, commissaire du roi; M^e Cotelle, avocat.)

Chronique.

On nous communique la note suivante:

« Six à huit mendiants exploitent en permanence, depuis plusieurs années, la montée de Tire Cul et la partie de la montée Saint-Barthélemy qui lui est adjacente. Stationnant là toute la matinée, heure ordinaire du pèlerinage à Fourvières, on est principalement sûr de les y rencontrer au grand complet le samedi et le dimanche. Rien dans le costume de ces femmes n'annonce la misère; plus d'une de nos ouvrières est beaucoup plus pauvrement vêtue qu'elles, et le passant dont l'extérieur ne leur a pas annoncé de loin une âme charitable peut les surprendre causant fort tranquillement entre elles de leurs petites affaires. Il est vrai que, par contre, les jours de recetté, elles savent fort bien endosser la tenue de l'emploi, emprunter l'organe souffreteux de la faim malade et s'entourer du groupe obligé d'enfants à la mamelle et en guenilles. Il n'est guère possible que depuis quatre ans quelque adjoint ou quelque commissaire de police n'ait pas accidentellement traversé ce quartier. Comment donc ce honteux manège dure-t-il encore? »

—Dans son audience du 17 avril, la cour de cassation a rejeté le pourvoi de Claude Faury et Charles Journal, condamnés aux dernières assises du Rhône à six et cinq ans de travaux forcés pour vol qualifié.

—Ceux de MM. les marchands fabricants d'étoffes de soie qui, par suite de changement de domicile ou autres causes, n'auraient pas reçu les cartes personnelles qui leur ont été adressées pour la vi-

site de l'exposition des produits de fabriques de soieries étrangères les jours réservés, sont invités à écrire à M. le président de la chambre de commerce, au secrétariat de ladite chambre, Palais-des-Arts, pour réclamer les cartes qui leur étaient destinées, et dont le renvoi leur sera fait immédiatement à l'adresse qu'ils prendront la peine d'indiquer.

Des avant-projets comparatifs ont été présentés par MM. les ingénieurs des ponts et chaussées pour la rectification de la route royale n° 86 de Lyon à Beaucaire dans la traverse de Givors, entre le pont sur le Gier et la limite méridionale de l'octroi.

Une enquête est ouverte sur ces projets, conformément aux dispositions de l'ordonnance réglementaire du 18 février 1834.

Les pièces sont déposées dans les bureaux de la préfecture du Rhône (2^e division). Toutes personnes peuvent en prendre connaissance, et consigner, sur un registre spécial ouvert à cet effet, les observations qu'elles auraient à produire sur l'utilité publique et la convenance des travaux projetés, et sur le choix à faire entre les différents tracés proposés.

La durée de cette enquête est fixée à vingt jours. En conséquence, le registre sera clos le 9 mai prochain et remis aussitôt à MM. les membres de la commission formée en exécution de l'article 4 de l'ordonnance précitée.

Par un arrêté en date du 15 avril 1846, M. le maire de Condrieu donne avis que, à dater du 2 mai prochain, la mendicité sera défendue sur tout le territoire de la commune de Condrieu.

Spectacles du 22 avril.

CÉLESTINS. — Exercice des Anglais. — La Bohémienne de Paris, drame.

Danse. — Riche d'Amour, vaudeville. — Les Trois Baïfers, vaudeville. COLISÉE. — Cirque-Olympique allemand. — Ce soir, représentation. ROTONDE. — Cirque-Olympique Franconi. — Demain jeudi, représentation.

Bulletin de la Bourse de Paris du 20 avril 1846.

Avant la bourse, on a fait quelques affaires à 85 30 par suite d'un mouvement de baisse de 1/8 0/0 sur les fonds anglais. Au parquet, le 3 0/0 a ouvert à 85 40, et il est tombé à 85 30. Pendant la plus grande partie de la bourse il est resté entre ces cours et celui de 85 35. A moment de la clôture, les cours se sont un peu améliorés, et le 3 0/0 a fermé au parquet à 85 40. Dans la coulisse, il est resté demandé à 85 45. Les affaires sont assez calmes.

CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent.....	85 40
Quatre pour cent.....	106 »
Quatre et demi pour cent.	112 40
Cinq pour cent.....	119 50
Emprunt de 1844.....	» »
Trois pour cent belge....	» »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge....	99 1/2
Cinq pour cent belge....	102 »
Cinq pour cent napolitain.	» »
Récépissés Rostchild....	101 »
Cinq pour cent romain....	102 1/2
Cinq pour cent portugais.	» »
Trois pour cent espagnol.	36 3/8
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.	» »
Banque de France.....	3410
Comptoir Ganneron.....	1140
Banque belge.....	» »
Caisse Lafitte.....	1200
Obligations de Paris.....	1585

CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain.....	» »
Versailles (rive droite)....	525 »
— (rive gauche) ..	325 »
Paris à Orléans.....	1210
Paris à Rouen.....	1025
Rouen au Havre.....	740
Avignon à Marseille.....	900
Strasbourg à Bâle.....	225
Orléans à Vierzon.....	» »
Orléans à Bordeaux.....	615 75
Amiens à Boulogne.....	505
Montreuil à Troyes.....	420
Bordeaux à La Teste.....	» »
Chemin du Nord.....	753 75
Fampoux à Hazebrouck ..	» »
Dieppe et Fécamp.....	460
Paris à Strasbourg.....	515
Tours à Nantes.....	545
Paris à Lyon.....	566 25

CHINE. Les nouvelles de la Chine vont jusqu'au 22 janvier. Il est toujours question du mauvais effet qu'a produit sur la population de Canton la déclaration faite par l'autorité chinoise d'admettre les étrangers dans la ville.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 22 avril.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT.		15 PROCHAIN.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	906 25	»	907 50	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans..	»	»	1210	»	1210	»
prime.....	»	»	»	»	1220	»
Paris à Rouen..	»	»	1025	1028 75	»	»
prime.....	»	»	1052 50	1053 75	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	665	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes..	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	755	757 50	755 25	757 50
prime.....	»	»	»	760	»	767 50
Paris à Lyon... ..	»	»	565	566 25	565	»
prime.....	»	»	568 75	570	576 25	575



Le gérant responsable, B. MURAT.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POCLAILLERIE, 19.

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le samedi vingt-cinq avril 1846, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, savoir : à dix heures du matin, sur la place de la Pyramide, à Vaise, d'objets mobiliers consistant en table, buffet, poêle, chaises, marmites, batterie de cuisine; et à deux heures de relevée, sur la place Louis XVIII dite le Charabara, à Lyon, de cinq chevaux avec leurs harnais, trois charrettes, trois tombereaux, deux avant-trains, etc. (1700)

Même étude.

Le lundi vingt-sept avril 1846, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en neuf étaux, enclumes, soufflets de forge, marteaux, tenailles et au tres outils pour serrurier, 150 kilogrammes de fer, deux caisses en fer, etc. (1701)

VENTE APRES DECES.

Samedi vingt-cinq avril 1846, à dix heures du matin, rue Vieille-Monnaie, n° 11, au 4^e, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères de quatre métiers pour la fabrication des étoffes de soie, garnis chacun de leurs accessoires et d'une mécanique à la Jacquard, et des objets mobiliers dépendant de la succession de dame Luce Biessy-Cordillat, qui était séparée de corps et de biens du sieur Didier.

Cette vente aura lieu ensuite d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon en due forme. (1646)

Etude de M^e Thiaffait, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 15.

VENTE AUX ENCHERES

D'UN PRÉ

Situé à Villeurbanne, Près de la place Dauphine.

Le samedi deux mai 1846, à l'heure de midi précis, il sera procédé, en l'étude et par le ministère dudit M^e Thiaffait, à la vente aux enchères, en quatre lots séparés, d'un pré situé à Villeurbanne (Isère), au mas des Sautains, territoire des Balmes-Viennoises, près de la place Dauphine, et traversé par le ruisseau de la Risse, dont les eaux, qui ne tarissent jamais, peuvent être utilisées pour l'exploitation d'une tannerie ou de toute autre industrie.

1 ^{er} lot.	Contenance des lots.	Mises à prix.
1 ^{er} lot.	» hect. 52 ares. 75 cent.	4,250 fr.
2 ^e —	» 52 75	3,780
3 ^e —	» 52 75	3,360
4 ^e —	» 52 75	2,940

Total : 2 hect. 11 ares. » cent. 14,330 fr.

Une enchère générale aura lieu sur les quatre lots réunis après les enchères partielles. S'adresser, pour plus amples renseignements : 1^o à M^e Guillard, notaire à Villeurbanne; 2^o et, à Lyon, audit M^e Thiaffait, notaire, dépositaire des titres de propriété, et chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication. (3320)

Etude de M^e Deplace, notaire à Lyon, place d'Albon, 2.

VENTE VOLONTAIRE

ET AUX ENCHERES.

Le lundi vingt-sept avril 1846, à midi, il sera procédé à la vente volontaire et aux enchères des OMNIBUS DU MIDI DE LYON, en l'étude et par le ministère dudit M^e Deplace, notaire.

Cette vente comprendra tout le matériel servant à l'exploitation, consistant en chevaux, voitures, harnais, etc., etc., et tous les droits attachés à l'entreprise.

S'adresser, pour plus amples renseignements et pour traiter de gré à gré, soit à M^e Deplace, soit à M. Clerc, au bureau des Omnibus, place Louis-le-Grand. (3448)

Etude de M^e Gallay, notaire à Lyon, rue Lafont, 5.

A PLACER en viager, sur u.c tête de 59 ans, à 9 pour cent. (3449)

En vente chez MIDAN, rue Lafont; GUYMON, même rue; GIRAUDIER, place Louis-le-Grand, et AYNÉ fils, rue Saint-Dominique.

CONFESSION D'UN MALHEUREUX, VIE DE J.-C. ROMAND, FORÇAT LIBÉRÉ.

Ecrit par lui-même et publiée par M. Ed. SERVAN de SUGNY, ancien procureur du roi.

Un volume in-8°. — Prix : 7 fr. 50 c.

Cet ouvrage présente sous un jour nouveau la grande question de la réforme pénitentiaire. Aucune fiction ne se mêle à l'histoire très réelle qui y est racontée, et qui peut servir d'exemple aux hommes dont le pied a glissé sur la pente du crime, mais dont le cœur n'est pas entièrement gâté. Notre illustre écrivain, M. de Châteaubriand, a lui-même encouragé le retour au bien de l'infortuné Romand par une lettre que plusieurs journaux ont reproduite. (479)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

Du Docteur CARPANTIER, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6132)

A louer à la Saint-Jean 1846,

MAISON POUR HOTEL,

AVEC ECURIE ET REMISE,

Rue Saint-Dominique, (16, Hôtel du Commerce), près la place Bellecour, à Lyon.

Cette maison devant subir une restauration complète, le locataire jouira de tous les avantages que la disposition nouvelle des lieux, les changements et embellissements ne peuvent manquer d'assurer à un établissement de ce genre.

S'adresser, pour les renseignements et visiter les lieux, au propriétaire, place Bellecour, 17, au coin de la rue Saint-Dominique. (4032)

PROCÉDÉS-RUOLZ.

DÉSIR ET ARQUICHE,

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasin, place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués.

On expédie pour la France et l'étranger. Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

A VENDRE Une vache prête à faire son veau.

S'adresser au bureau de l'octroi, à Rochechardon, près des omnibus. (484)

A LOUER Joli appartement meublé

de six ou douze pièces, dans un beau clos, à Rochechardon. S'adresser à MM. J.-J. Roux, petite rue Mercière, 4. (483)

A VENDRE Un très beau Four-neau

en fonte, presque neuf, pour restaurateur. (3345) S'adresser au café Neptune, quai Villeroy.

A VENDRE aux Brotteaux, dans rue locale et appartement pour teinturier, charpentier, mécanicien ou forgeron. — S'adresser quai de Retz, 49, au 3^{me}. (424)

ETUDE DE M^e VUY, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

A VENDRE A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES.

UN DOMAINE

Situé sur la commune de Civrieux, près Neuville, département de l'Ain.

Ce domaine est susceptible d'être vendu en détail.

S'adresser audit M^e Vuy, notaire à Lyon, quai Saint Antoine, n° 11, chargé du placement de nombreux capitaux par hypothèque. (3614)

MAISON DE CAMPAGNE

A LOUER EN TOTALITÉ OU EN PARTIE.

Cette propriété, réparée à neuf et meublée, est située dans une belle position, près des bords du Rhône, à une demi-heure de la ville. On a la jouissance d'un clos très ombragé. Le jardinier tient une vache pour le laitage. S'adresser quai Bon-Rencontre, 67. (1351)

A CÉDER pour entrer en jouissance de suite, un Fonds de Café-Restaurant

bien achalandé et dans un bon quartier. S'adresser à la Régie immobilière, rue Bât-d'Argent, 12. (494)

A LOUER à la Saint-Jean. — Appartement de 4 pièces,

à l'entresol, place Saint-Pierre, 2, avec cave et grenier, et pouvant servir pour étude, magasin et bureau d'affaires. S'y adresser à M^e Favre, notaire. (3991)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le premier mai prochain, l'étude de M^e Duguey, notaire à Lyon, sise actuellement rue du Plat, n° 2, sera transférée même rue, n° 10, au 1^{er}. (3697)

AVIS. On désire trouver une personne pour bien achalandé, situé aux environs du Grand-Théâtre. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Dufer, fabricant de billards, rue d'Amboise. (433)

SERVICE D'OMNIBUS

Entre Lyon et Thurins (Rhône),

Par la Demi-Lune, le Pont-d'Alai, Craponne, Brindas et Messimy. — Les bureaux de Lyon sont situés place et hôtel du Gouvernement.

DÉPARTS :

De Lyon, à six heures du matin et quatre heures du soir ;

De Thurins, à cinq heures du matin et quatre heures du soir. (491)

A VENDRE MATÉRIEL D'UNE PHARMACIE.

Cette pharmacie existe depuis soixante ans sur la place de la Boucherie-Saint-Paul. Le prix du local est de 560 f. par année.

S'y adresser. (1295)

A VENDRE de gré à gré. — Une Jolie Propriété,

située à une heure de Lyon, convenable pour bourgeois, fabrique ou cultivateurs.

S'adresser chez M. Morel, boucher, cours Morand, n° 15, aux Brotteaux. (1296)

A CÉDER de suite. — Un Fonds de Liquoriste,

avec bonne clientèle. — S'adresser chez M^{me} veuve Dupart, rue Puzy, n° 6, au 3^e, de dix heures du matin à quatre heures du soir. (492)

OFFICE DE NOTAIRE.

A CÉDER DE SUITE Un office de notaire

à la résidence de Chambon-Feugerolles, chef-lieu de canton, à huit kilomètres de Saint-Etienne (Loire). S'adresser à M^e Desprez, avoué à Lyon, place du Gouvernement, n. 4, et à Saint-Etienne, à M^e Heurtier, avoué, rue de Foy, n. 9. (2772)

A VENDRE deux beaux Billards,

au café des Danaïdes, quai Saint-Antoine, 25. S'y adresser. (1288)

A CÉDER DE SUITE Un fonds d'auberge

nouvellement restauré, muni d'un superbe mobilier, dans la plus belle position de Mâcon, presque en facedu débarcadère des bateaux à vapeur. S'adresser, à Mâcon, quai du Nord, chez M. Durand, qui en est le propriétaire. (455)

VENTE POUR LIQUIDATION. PIANOS.

RUE DE BOURBON, 6. (488)

Sirop et Pâte pectorale d'escargots,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 fr. la bouteille et 4 fr. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (4532)

JARDIN ET VEILLAS,

CHEMISIERS, Rue Puits-Gaillot, 5, au coin des Terreaux, à Lyon, et place Neuve, à Grenoble.

CHEMISE MONOGÈNE,

Par brevet d'invention (sans garantie du gouvernement) du 22 janvier 1846. (N. 2816.)

La chemise pour laquelle M. JARDIN vient d'être breveté renferme incontestablement tous les avantages, tels que facilité, durée, collant sur la poitrine, et suppression des boutons, écueil si désagréable pour tout le monde, et surtout pour les personnes qui voyagent.

Les initiales et les numéros que porteront les chemises monogènes garantissent aux personnes la régularité constante dans leurs mesures.

Par la grande extension de leurs établissements, il leur suffit de 48 heures pour faire la douzaine de chemises la plus compliquée. (1293)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 50, un SIROP qui a le pouvoir d'arrêter de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux toupettes de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (4284)